

La constitution

Le temps qui m'était imparti est presque écoulé mais j'invite les députés à se comporter de la même manière au cours de ce débat que lorsque la Chambre a adopté des mesures législatives qui devaient changer de manière radicale le visage de notre pays. Je pense en particulier au débat sur le drapeau, sur les langues officielles et ainsi de suite. Des centaines de milliers de Canadiens suivent en ce moment ce débat. Pour la première fois, des centaines de milliers d'entre eux sont favorables à ce qu'on propose ici, car pour la première fois, des milliers d'entre eux s'intéressent à la question des droits des particuliers.

Les Néo-Canadiens, hommes ou femmes, se préoccupent de leurs droits. Dans bien des cas c'est même cette préoccupation qui les a poussés à venir s'installer ici. Ils se demandent si leur culture, leur langue, leurs libertés et leur mode de vie seront protégés et c'est la question que la Chambre devrait également se poser. Ils se demandent pourquoi les choses traînent tellement. En fait, la plupart d'entre eux se demandent pourquoi il a fallu attendre 50 ans avant qu'on envisage de rapatrier notre constitution écrite.

Les gens qui voient la tenue d'un référendum d'un mauvais œil n'ont pas lieu de s'inquiéter. La possibilité qu'on y fasse appel est assez lointaine, mais conformément à la formule proposée cela demeure une solution de dernier ressort. Quel est le sens de cette disposition? Quel en est le but? Il s'agit d'en appeler directement aux Canadiens afin de résoudre une impasse entre les gouvernements fédéral et provinciaux. De quel côté faut-il se tourner? Notre pouvoir d'agir, d'inscrire dans les textes de loi les libertés, les droits et les privilèges de la personne humaine est dans une impasse. C'est le peuple qui en souffre, pas le Parlement. Il est tout à fait logique de faire appel au peuple par voie de référendum s'il le faut; après tout, ce sont ses droits qui en souffrent.

Comme je le disais avant la pause, je crois qu'il faut poursuivre le débat dans la même veine. Nous avons entendu des interventions remarquables de tous les partis à la Chambre. Si nous considérons cela comme un moyen de mettre fin à une impasse que n'avaient pas prévue les Pères de la Confédération quand ils ont omis d'assortir la constitution d'une formule d'amendement, et si nous gardons présent à l'esprit qu'il s'agit là de l'une de nos grandes responsabilités, à titre de députés, de trancher dans le vif du sujet et de donner aux Canadiens ce dont ils ont besoin depuis déjà trop longtemps, je crois que nous pourrions tous regarder en arrière dans cinq ou dix ans et approuver notre propre contribution.

Des voix: Bravo!

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire combien je me réjouis de participer à ce débat. J'espère réussir ce soir à faire comprendre au député de Lincoln (M. Mackasey) et à d'autres députés à quel point certains députés de ce côté-ci et de très nombreux Canadiens partout au Canada s'inquiètent à propos de cette résolution. Je vais m'appliquer à démontrer de mon mieux à la Chambre que notre pays, le Canada, est en réalité une association. Le Canada était à l'origine une association et il l'est demeuré. La résolution risque notamment de dissoudre cette association qui fait du Canada un pays vraiment exceptionnel.

J'aimerais ajouter que cette mesure constitue un événement historique majeur dans l'évolution de notre pays. La constitution d'un pays, c'est sa loi fondamentale. Elle délimite le cadre socio-économique et politique dans lequel les citoyens peuvent

évoluer. La constitution canadienne établit les règles élémentaires qui doivent guider l'activité de nos concitoyens. Partant, toute proposition visant à modifier ce document fondamental devrait aiguïser notre sens communautaire ainsi qu'améliorer nos institutions et nos méthodes, de façon à rehausser la qualité de la vie de nos concitoyens. Pour tout dire, toute modification de la constitution devrait viser à une plus grande harmonie et à une meilleure compréhension. Ils devraient avoir un effet unificateur et, surtout, ils ne devraient pas être entrepris à la légère ou sans que tous les partenaires dans l'entreprise confédérative en aient discuté sérieusement et les aient approuvés à l'unanimité.

A mon avis, la mesure que nous étudions aujourd'hui ne vise pas ces buts. Il ne fait aucun doute à mes yeux qu'il s'agit là d'un des documents les plus dangereux qui aient été présentés à la Chambre en dix ans, c'est-à-dire depuis que je suis député. Le contenu de cette résolution et la manière dont elle est présentée constituent une menace directe aux bases constitutionnelles mêmes de notre pays. Elle nie un siècle d'expérience canadienne collective. Depuis 1867, les Canadiens travaillent à mettre au point des systèmes et politiques qui sont propres à eux seuls pour ensuite les appliquer et résoudre des problèmes bien canadiens en respectant toutes les conditions que pose la diversité inhérente à notre expérience commune. La résolution dont nous sommes saisis et qui émane du premier ministre (M. Trudeau) pourrait, à mon avis, détruire une partie fondamentale de notre patrimoine commun, le système fédéral de gouvernement.

Avant de parler de la façon dont cette résolution a été présentée et de la teneur du document à l'étude, je voudrais vous dire quelques mots au sujet de la nature de notre système fédéral, des motifs de son évolution et de la manière dont elle a réussi à satisfaire les besoins des Canadiens. La fédération canadienne est un alliage de régimes gouvernementaux qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde. C'est véritablement un mariage unique entre les principes de la démocratie parlementaire et les structures et institutions d'un régime fédéral gouvernemental. Je suis convaincu que tous les députés de la Chambre connaissent bien le principe de la démocratie parlementaire, mais il est vrai qu'à l'occasion, nous oublions l'importance du fédéralisme dans l'expérience canadienne, ainsi que l'évolution qui a abouti à la situation actuelle.

Les Canadiens tirent énormément parti des deux volets de notre système. Grâce aux principes de la common law et de la démocratie parlementaire, nous obtenons la protection des droits et des libertés individuels, l'assurance de la suprématie des principes démocratiques, la garantie de notre indépendance en tant que nation et de notre liberté en tant que peuple. Aux yeux de tous les Canadiens les droits et libertés individuels revêtent une suprême importance. Si l'on présentait une mesure en vue d'accroître leur protection au Canada, je suis certain que tous les députés et tous les Canadiens s'appuieraient volontiers de tout leur cœur. Toutefois, chacun d'entre nous tient beaucoup à la protection et aux avantages que les Canadiens tirent du système fédéral. A mon avis, cette proposition menace directement les avantages propres aux Canadiens, car elle menace le système fédéral que nous avons établi pour les protéger. Le fédéralisme canadien n'est pas un luxe superflu. Lorsque les Pères de la Confédération ont fondu ensemble le fédéralisme et le gouvernement parlementaire ils